

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SASU A.C.G.F.

SASU au capital de 1 000 € (mille euros)

Dont le siège social se situe : 61 rue Marguerite Huré, 38340 VOREPPE

Inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 842 888 893

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 27/10/2023.

L'an Deux mille vingt-trois,

Le 27 octobre à quinze heures à Saint-Raphaël.

L'associé unique de la SASU A.C.G.F., au capital de 1 000€ a tenu son assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqué par la présidente, Mme ROUDET Corinne, domiciliée à Saint-Raphaël (83700), 136 Allée de la pointe des moines.

Associé présent

Est présent et a signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Corinne ROUDET, détenant 100 actions

Ordre du jour

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de siège social

Résolution n° 1 – Changement de siège social

Il est décidé de procéder au transfert du siège social de la société, actuellement fixé au 61 rue Marguerite Huré à Voreppe (38340).

Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante :

136 Allée de la pointe des moines à Saint-Raphaël (83700).

Par conséquent, l'Article des statuts portant sur le siège social est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social de la société est fixé à :

136 allée de la pointe des moines – 83700 Saint-Raphaël.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés et tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer toutes les formalités auprès du registre du commerce concerné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 15h15.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Saint-Raphaël, le 27 octobre 2023 en 4 exemplaires.

SIGNATURE :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line extending to the right.